

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **EXALT***

de la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.

numéro de dossier n°2024-1376

Considérant que l'approbation de la substance active spinétorame contenue dans le produit expire le 30 juin 2024, conformément au règlement (UE) n° 540/2011 susvisé,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

Considérant l'intérêt de disposer de substances actives à modes d'action différents pour limiter l'apparition des phénomènes de résistance,

Considérant les périodes de développement et de nuisibilité des ravageurs des cultures pour lesquelles sont autorisés les produits à base de spinétorame,

Considérant en conséquence que la situation particulière liée à la protection de ces cultures justifie l'octroi d'un délai d'utilisation des produits jusqu'au 31 décembre 2025,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 30 juin 2024**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	EXALT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. Immeuble Equinoxe II 1 bis avenue du 8 mai 1945 78280 GUYANCOURT France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	25 g/L - spinétorame
Numéro d'intrant	198-2015.03
Numéro d'AMM	2180735
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	30/06/2024
Date limite pour la vente et la distribution	31/12/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/12/2025

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2016-2957 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)